



## PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
de la région Centre**

**Service : Régional de l'Economie Forestière, Agricole et Rurale**

**Objet : Assises de l'installation**

**Date : 31 mai 2013**

### **Les assises de l'installation Concertation de la région Centre**

La concertation en région Centre des assises de l'installation a été co-pilotée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, associant les acteurs concernés par la politique de l'installation. Elle s'est déroulée en trois temps. Une réunion de lancement, le 17 avril, a posé le diagnostic et les enjeux de l'installation en région Centre, ainsi que la méthodologie de travail.

Des ateliers thématiques ont été organisés le 3 mai autour de trois thèmes : Quelles cibles pour la politique de l'installation et quels outils financiers ? Quel accompagnement pour les porteurs de projet? Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier?

Une contribution écrite a été ouverte à tous sur une durée d'un mois. Lors de la réunion de clôture, les préconisations des ateliers thématiques et des contributions ont été présentés à l'ensemble des partenaires le 29 mai.

On peut souligner la qualité des échanges qui a permis l'expression de tous les points de vue, une forte implication et une bonne représentativité des partenaires de l'installation.

#### **Le public cible**

Un consensus est apparu sur la nécessité d'aider plus de projets d'installation en prenant en compte la diversité des projets et des porteurs de projets. Pour cela, les dispositifs financiers de l'installation sont à ouvrir au plus de 40 ans pour favoriser, notamment, la reconversion professionnelle. La limite reste à définir en prenant en compte l'allongement de la durée de cotisation à la retraite et en s'assurant d'une rentabilité des aides sur une durée de carrière suffisante. Un niveau minimum de capacité professionnelle est à maintenir mais en valorisant au mieux l'expérience (rendre plus accessible la VAE) et pourrait être formalisé par une carte professionnelle.

L'approche économique est à favoriser pour apprécier la viabilité et la vivabilité des installations plutôt que l'analyse par équivalence, ce qui peut aboutir à la suppression du critère de SMI. Une analyse des projets d'installation intégrant la vivabilité du projet en terme humain et sociétal est à privilégier.

La priorité est à donner aux installations structurantes pour les territoires, ayant un impact positif pour l'environnement et l'emploi. L'établissement de critères de priorisation des aides au niveau régional peut constituer un outil pertinent permettant de favoriser des projets d'installation au regard des filières, des territoires concernés et des profils d'installation (mise en place d'ateliers de diversification, reprise hors cadre familial, ...)

La dénomination de "Dotation Jeune Agriculteur" ne reflétant plus le public cible, la notion de nouvel agriculteur ou de nouvel installé est à mettre en avant ou encore la notion d'aide à la création d'entreprise agricole (type ACREA) plutôt que dotation.

A retenir :

- Ouvrir les dispositifs d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise agricole au plus de 40 ans.
- Privilégier les critères de viabilité et vivabilité dans l'analyse des projets d'installation.
- Prendre en compte les spécificités des territoires et des filières.

### **Les outils financiers**

En ce qui concerne les outils financiers, la volonté est d'adapter les aides aux besoins des nouveaux installés et des filières spécifiques. Ils doivent mieux prendre en compte la montée en puissance des projets, en augmentant par exemple les délais de mobilisation et la durée des prêts bonifiés, en lissant l'étalement des exonérations fiscales et sociales ou encore en appliquant un taux de bonification de 1% pour des filières spécifiques. Il est également apparu nécessaire de favoriser l'installation progressive, dont les contours restent à définir. Il est ressorti également l'intérêt de rendre le matériel d'occasion éligible.

Afin d'inciter l'intégration des nouveaux installés dans les territoires et les démarches collectives, il serait intéressant de soutenir les futurs installés à adhérer à des structures collectives type CUMA, groupe de développement, ... On pourrait les accompagner financièrement, par exemple, dans l'achat de parts sociales de CUMA.

Pour répondre à l'ensemble des besoins rencontrés par les porteurs de projet, des outils d'ingénierie financière sont à développer : des fonds de garantie, le cautionnement, les avances de trésorerie. D'autres outils de ce type sont à développer afin de couvrir l'ensemble des risques (climatiques, humains...).

A retenir :

- Mieux prendre en compte la montée en puissance des projets.
- Accompagner les installations progressives.
- Favoriser le développement d'outils d'ingénierie financière.

### **L'accompagnement des porteurs de projet**

Il est ressorti la reconnaissance du Point infos Installation (PII) comme porte d'entrée unique de proximité de tous les porteurs de projets agricoles. Sa lisibilité et sa reconnaissance par l'ensemble des prescripteurs autour de l'installation doivent être renforcées. Ce lieu doit disposer de l'ensemble des informations concernant à la fois les aides à l'installation, les aides spécifiques à chacune des filières et appréhender les dispositifs d'accompagnement à proposer selon les profils (techniques ou plus globaux).

La mise en place d'un accompagnement personnalisé du porteur de projet est à poursuivre selon le profil, les besoins identifiés et le degré de maturité du projet. L'approche globale du projet doit être abordée à chaque étape. L'appui à l'émergence et à la formalisation du projet est à renforcer, en mettant en place des outils orientés sur la réflexion liée à la création d'entreprise et au projet de vie.

Le Plan de Développement de l'Exploitation est à faire évoluer pour en faire un vrai outil de pilotage et de projection du projet professionnel du nouveau installé. La vivabilité du projet est à intégrer à cet outil. Les dispositifs et les financements existants, y compris hors champs agricole sont à mobiliser (pôle emploi, Vivéa...). L'acquisition de compétences et d'expériences est à encourager pour accompagner le porteur de projet à devenir chef d'entreprise. A titre d'exemple, la prise en compte des charges de remplacement dans le PDE légitimerait le droit des agriculteurs à être absents de leur exploitation, pour se former

mais aussi pour prendre des responsabilités ou des congés. Il est apparu nécessaire de revoir le statut du stagiaire en entreprise, le dispositif de stage à l'étranger, le repérage et la formation des professionnels accompagnant les porteurs de projet (tuteurs, maîtres de stage, maîtres exploitants...).

A retenir :

- Renforcer le PII : porte d'entrée unique de tous les porteurs de projet agricole.
- Accompagner le porteur de projet à devenir chef d'entreprise en favorisant une approche globale du projet et un accompagnement personnalisé.
- Intégrer la formation au parcours professionnel de l'agriculteur.

### **La transmission et l'accès au foncier**

En préambule, il a été rappelé la nécessité de ne pas opposer confortation des exploitations et installation. L'objectif est que toutes les exploitations viables soient reprises.

L'ensemble des acteurs de l'installation a mis en exergue la nécessité de renforcer le repérage des cédants à minima cinq ans avant le départ à la retraite et leur suivi.

Pour être efficace et assurer la reprise de l'ensemble des exploitations identifiées comme transmissibles, une contractualisation incitative pourrait être proposée aux cédants. Elle intégrerait une incitation fiscale aux cédants transmettant à un jeune. Appelée Déduction pour Transmission et Installation (DPTI), cet outil permettrait au cédant de déduire une partie de son bénéfice, sur la période de 5 ans. Cette somme serait épargnée et redistribuée à parts égales entre cédant et repreneur lors de la transmission, le nouvel installé restituant au cédant la somme correspondante sur une durée maximale de 10 ans. D'autres outils pourraient être mobilisés dans ce cadre comme l'aide au parrainage et le contrat de génération (avec quelques ajustements).

D'autre part, il est nécessaire de mobiliser et de préserver le foncier à destination agricole. Pour cela, une piste serait d'étendre l'assiette éligible du droit de préemption des SAFER afin de prendre en compte l'ensemble du territoire rural et la vocation agricole d'un bien. Il faut rétablir le lien de confiance entre le bailleur et le preneur, et pour cela une réflexion doit être menée au niveau du statut du fermage, en étudiant des conditions de sorties.

Cela passe par une meilleure connaissance des outils existants au niveau des collectivités mais aussi des propriétaires.

Il est fréquent que les exigences de temps du vendeur ne soient pas compatibles avec les besoins de délais du porteur de projet. Il est ainsi nécessaire de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de portage. Le dispositif de portage de foncier par la SAFER répond à cet objectif cependant il nécessite un niveau de trésorerie suffisant et expose l'établissement à un risque financier en cas de désistement du porteur de projet initial. La mise en place d'un partenariat financier avec les acteurs concernés (SAFER, établissements bancaires, collectivités territoriales...) est à étudier pour répondre au besoin de préfinancement et de garantie de bonne fin.

Une autre piste évoquée serait l'allongement de la durée d'acquisition par substitution de la SAFER (actuellement de 6 mois), qui ne nécessite pas de sortie de trésorerie de la part de la SAFER

Enfin, les rôles, responsabilités et complémentarités sont à clarifier entre la SAFER et les Établissements Publics Fonciers.

A retenir :

- Renforcer le repérage des cédants 5 ans avant le départ à la retraite
- Mettre en place une contractualisation incitative avec les cédants intégrant une Déduction pour Transmission et Installation
- Assurer la transparence du marché du foncier agricole
- Favoriser le portage foncier en développant des partenariats financiers et extension de la durée de substitution des SAFER
- Préserver le foncier agricole via notamment une extension de l'assiette de droit de préemption des SAFER

## **Conclusion**

Pour favoriser des installations viables et vivables, il apparaît important de mieux communiquer sur les atouts de la politique installation, à savoir les outils financiers mobilisables et l'accompagnement pré et post installation personnalisé proposé aux nouveaux installés. La communication passera également par une meilleure lisibilité et complémentarité des aides existantes. Il faut également veiller à la cohérence des critères nationaux et régionaux.

Un cadre du dispositif à l'installation est important mais ce dernier doit assurer un équilibre entre des mesures incitatives et des aspects obligatoires.

La mobilisation du dispositif par la majorité des futurs installés passe par une simplification administrative : gestion des avenants, du fonctionnement des prêts bonifiés, des contrôles...

Pour la gouvernance, les partenaires ont émis le souhait d'avoir une instance régionale qui coordonne. En complément de ce niveau stratégique, ils souhaitent un niveau opérationnel au niveau départemental et une animation territoriale qui reste à définir.